Accord CE/Afrique du Sud: accord de coopération scientifique et technique

1997/0112(CNS) - 03/09/1997

Le rapporteur, M. Umberto SCAPAGNINI, recommande au PE d'approuver l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République d'Afrique du Sud. La coopération englobera l'ensemble des programmes de recherche et développement technologique ainsi que les activités de démonstration faisant partie du 4ème programme-cadre. Le budget indicatif annuel de cette opération est estimé à 0,1 mécus par an pour une période qui va de 1997 à 2000. Le rapporteur a déploré que le PE n'ait pas été suffisamment tenu informé du progrès des négociations qui ont abouti à la conclusion de cet agrément et demande quà l'avenir il soit remédié à cette situation. La Commission européenne est également appelée à préciser les zones de coopération entre l'Union et l'Afrique du Sud.